



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reunion : enseignement superieur

Question écrite n° 62817

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture, sur la necessite de developper et de diversifier les filieres universitaires dans le departement de la Reunion. En effet, une part croissante de bacheliers (plus de 18 p 100 en 1990, soit 520 eleves) est contrainte d'emigrer vers la metropole pour poursuivre leurs etudes etant donne l'absence de la formation desiree a la Reunion, voire meme faute de places disponibles dans les filieres existantes. Il lui demande de bien vouloir lui faire part des decisions qu'il entend bien vouloir adopter sur ce dossier.

Texte de la réponse

Reponse. - La formation des acteurs du developpement economique de l'ile de la Reunion est l'un des objectifs vises par le ministere charge de l'enseignement superieur et par l'universite de l'ile. Cet objectif figure notamment dans le contrat quadriennal (1990-1994) signe le 15 fevrier 1990 entre l'Etat et l'universite de la Reunion, accompagne d'un programme de mesures relatives au nombre et a l'organisation des cursus d'etudes. Celles-ci doivent permettre d'accueillir un flux croissant de candidats passant de 2 132 en 1989 a 2 922 en 1993-1994, pour ce qui concerne la premiere annee, et de 4 500 a 7 000 pour l'ensemble des etudiants. Il s'agit d'abord de mettre en place des parcours de reussite, en premier cycle, par l'instauration d'une periode d'information et d'orientation, par la creation de dispositifs de remise a niveau et l'emploi de techniques pedagogiques adaptees, a savoir une evaluation individuelle renforcee, la constitution de groupes de travaux diriges a effectifs reduits et l'introduction de modules de sensibilisation a la vie professionnelle. Il s'agit ensuite de creer un secteur technologique au sein de l'universite, de mettre en place des filieres de second cycle a finalite professionnelle, en accord avec le milieu economique local, et de developper des dispositifs permettant aux etudiants diplomes de s'insérer dans le monde du travail. Ces dispositifs comprennent notamment des stages en entreprises, integres dans les cursus, des aides a la preparation aux concours de la fonction publique et la mise en place de formations complementaires visant l'acquisition d'une double competence. Il s'agit enfin d'accroitre le nombre des habilitations a delivrer des diplomes nationaux de l'enseignement superieur, accordees a l'universite. Ainsi, dix-sept habilitations nouvelles, qui s'ajoutent aux vingt-sept deja existantes, ont ete accordees en 1990, soit quinze en deuxieme cycle et deux en troisieme cycle. Des negociations sont actuellement engagees avec les autorites universitaires de l'ile afin d'evaluer les resultats obtenus et de completer le dispositif initial, notamment par cinq habilitations nouvelles de second cycle, d'ores et deja accordees.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andre](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62817

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : éducation nationale et culture
Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 octobre 1992, page 4773